

**RAPPORT TECHNIQUE DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA GDRNE SUR
LES TEXTES REGLEMENTANT L'EXPLOITATION FORESTIERE
SOUS AMENAGEMENT DURABLE EN RCA**

Du 11 au 12 mars 2014 dans la salle de Conférence FATEB à Bangui



Photo de famille de l'atelier du 11 au 12 mars 2014 (source : *wwf-rca*)

Par : Bruce DEGUENE
Chargé de Programme Forêt, WWF-RCA

Les informations contenues dans ce rapport n'engagent nullement la responsabilité de
WWF-UK ni de l'Union Européenne (UE).

Table des matières

I. Contexte	3
II. Objectifs.....	3
II. 1. Objectif général	3
II. 2. Objectifs spécifiques.....	4
III. Résultats attendus.....	4
IV. Les participants à l'atelier	4
V. Méthodologie de travail.....	4
VI. Facilitation.....	4
VII. Déroulement des activités	5
VII.1. Journée du 11/03/2014	5
VII.2. Journée du 12/03/2014	7
VIII. Débats	9
IX. Recommandations.....	9
IX.1. A l'endroit du Gouvernement Centrafricain	9
IX.2. A l'endroit des partenaires	10
IX.3. A la Plateforme GDRNE	10
X. Les motions de remerciements.....	10
XI. Conclusion.....	10
XII- Annexes	12
Annexe 1 : Termes De Référence de l'atelier du 11 au 12 mars 2014.....	12
Annexe 2 : Programme de l'atelier du 11 au 12 mars 2014	14
Annexe 2 : Liste de présence	16
Annexe 3 : Recommandations	19
Annexe 4 : Motion de remerciement à l'endroit du gouvernant centrafricain.....	21
Annexe 5 : Motion de remerciement à l'endroit du WWF.....	22
Annexe 6 : Motion de remerciement à l'endroit de la plateforme GDRNE	23

RAPPORT TECHNIQUE DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA GDRNE SUR LES TEXTES REGLEMENTANT L'EXPLOITATION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE EN RCA

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV), la société civile au travers du programme ACP/FLEGT de la FAO a rédigé et valoir un document de stratégie de l'Observation Indépendante (OI) conformément à l'annexe neuf (09) du document de l'APV.

Lors de cet atelier, les participants ont présenté, discuté et validé un plan de renforcement des capacités de la société civile pour une meilleure mise en œuvre de cette stratégie d'OI. Parmi les thématiques retenues, on note la nécessité de renforcer leur capacité sur les textes règlementant l'exploitation forestière sous aménagement durable.

En effet, les participants ont remarqué que la société civile et surtout les populations locales et autochtones présentent des lacunes sur les différents aspects règlementaires de la gestion forestière sous aménagement, les modalités de leurs implications. Cependant la maîtrise de ces outils est très indispensable pour une réelle et efficace contribution de la société civile à la mise en œuvre de l'APV en général et la mise en œuvre de la stratégie de l'OI en particulier d'où la nécessité de renforcer leur capacité sur les normes régissant l'exploitation forestière sous aménagement en RCA.

La présente action vient s'inscrire sur la liste des différents appuis du WWF à la société civile dans le cadre de l'appui à une meilleure contribution de celle-ci et des communautés locales et autochtones (CLA) à la gestion durable des forêts en général et à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en particuliers.

C'est dans ce cadre, qu'a eu lieu cet atelier du 11 au 12 mars 2014 dans la Salle de Conférence de la FATEB à Bangui.

II. Objectifs

II. 1. Objectif général

L'objectif principal de cet atelier est de contribuer à l'amélioration des connaissances des observateurs indépendants de la société civile et peuples autochtones sur les aspects normatifs et juridiques de l'exploitation forestière sous aménagement en vue d'une mise en œuvre efficace de l'APV-FLEGT entre la RCA et l'UE.

II. 2. Objectifs spécifiques

Il vise de manière spécifique à :

- Familiariser les CLA et la société civile avec les dispositions du code forestier sur l'exploitation forestière sous aménagement ;
- Améliorer les connaissances des CLA et la société civile sur le fonctionnement d'une entreprise forestière sous aménagement, les modalités d'utilisation de l'espace (découpage en séries, les UFG, etc.) et de la ressource forestière ;
- Sensibiliser les participants sur les responsabilités sociales (relations avec les CLA, avec les travailleurs, etc.) et environnementales (code de l'environnement, etc.) des entreprises forestières sous aménagement durable.

III. Résultats attendus

- Les dispositions du code forestier sur l'exploitation forestière sous aménagement sont présentées et appropriées par la CLA et les représentants des organisations membres de la plateforme GDRNE ;
- Les responsabilités sociales et environnementales des sociétés forestières sont vulgarisées auprès des participants ;
- Les connaissances des CLA et de la société civile sur le fonctionnement des entreprises forestières sous aménagement sont renforcées.

IV. Les participants à l'atelier

Cet atelier de deux jours a été marqué par la participation de vingt-six (26) points focaux venus des différentes organisations membres de la plateforme GDRNE et trois CLA dont une (01) venue de SCAD et deux (02) de Yatimbo.

Tableau 1 : Répartition des participants par catégorie

Participants	Points Focaux OI	CLA	MEFET	Femme
Nombre	26	03	07	04

V. Méthodologie de travail

L'approche méthodologique utilisée au cours de cet atelier de formation consistait à des présentations sur Powerpoint, suivies des débats, des travaux en commission et restitution en plénière avec formulations des recommandations.

VI. Facilitation

La facilitation de cet atelier a été assurée par **Mr. Bruce DEGUENE**, Chargé de programme Forêts WWF, Représentant du Coordonnateur National, **Mr. Jean Jacques Urbain**

Atelier de renforcement des capacités des organisations de la société civile membres de la GDRNE sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA organisée par la plateforme GDRNE en partenariat avec WWF-RCA sur le financement du WWF-UK

MATHAMALE, Coordonnateur de la Plateforme GDRNE et deux membres des organisations de la plateforme ont été désignés pour dresser le compte rendu de ce présent atelier. Un modérateur a été engagé pour assurer le bon déroulement de l'atelier.

VII. Déroulement des activités

VII.1. Journée du 11/03/2014

Deux discours introductifs ont marqué l'ouverture de cet atelier, d'emblée celui du Coordonnateur de la plateforme GDRNE, qui dans ses propos liminaires, a tout d'abord remercié le partenaire, à savoir le WWF pour son appui financier et technique ainsi que les experts et les participants pour leur présence à cet atelier et il a ensuite précisé que cet atelier vise à préparer les CLA et les points focaux à la maîtrise des normes d'exploitation forestière sous aménagement durable et c'est aussi une occasion de créer une synergie entre les différents acteurs.

Le Chargé du programme Forêts WWF, pour sa part, a affirmé que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'observation indépendante et devrait contribuer à l'émergence d'une société civile jouant pleinement son rôle dans la gestion des ressources naturelles. C'est ce qui justifie l'appui de WWF à cet atelier de renforcement des capacités qui permettra aux acteurs de la société civile de se familiariser avec les aspects normatifs du secteur et de devenir des véritables observateurs indépendants qui maîtrisent les textes en vue d'accompagner l'administration et les autres acteurs impliqués dans le domaine.

Le Coordonnateur a ensuite procédé à la présentation des objectifs et le programme dudit atelier et enfin la présentation individuelles des participants avant de suspendre la séance pour la photo de famille.

Au total cinq (05) communications étaient à la une de cette journée du 11 mars 2014 présentées par les différents intervenants venus du ministère de l'économie forestière, de l'ancien PARPAF et la société civile centrafricaine à savoir :

Module 1 qui porte sur code forestier, les textes d'application et les différents titres d'exploitation en RCA ont été présentés par Mr **Emmanuel Melvis NGOUMBANGO, Chef de Service des Textes et Lois, MEFET.**

Après une brève introduction suivi de la présentation des dispositions générales du Code Forestier Centrafricain qui vise la bonne gouvernance forestière et environnementale, la lutte contre la pauvreté, afin de contribuer efficacement à une gestion durable des forêts, il a ensuite présenté le domaine forestier permanent qui se divise en deux (02) domaines, le domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier public, il a enfin abordé le domaine forestier non permanent qui se résume au domaine des collectivités publiques, des particuliers et la gestion participative.

Module 2 : les normes d'aménagement forestier durable, a été présenté par **Mr. Thomas Roger WENGUE, DG AGDRF.**

L'exposant s'est appesanti sur les différentes normes d'élaboration des plans d'aménagement et les documents de mise en œuvre des plans d'aménagement de ce fait, il a entretenu l'auditoire sur les trois tomes d'exploitations forestières qui, selon lui, sont complémentaires. Il s'agit de :

- **Tome 1 :** qui dresse une description générale du processus d'aménagement durable et la description détaillée et opérationnelle de la collecte des informations nécessaires ;
- **Tome 2 :** qui présente la deuxième étape qui concerne l'élaboration des scénarios des plans d'aménagement ;
- **Tome 3 :** qui présente l'élaboration et la mise en œuvre des documents de gestion forestière, les standards de qualité pour les inventaires et opérations d'exploitation.

Module 3 : Le fonctionnement d'une entreprise forestière sous aménagement durable a été présenté par Mr. **Dieudonné Samy NDIKIDJEANG, Ingénieur forestier Aménagement, Chef de Cellule d'aménagement d'IFB.**

L'exposant a fait savoir aux participants qu'il existe trois objectifs à respecter pour que l'entreprise soit sous aménagement outre les aspects fiscaux il y a les aspects pratiques en terme d'obligation sociale, exploitation et de l'environnement.

Module 4 : sur les **responsabilités sociales des entreprises (RSE)** forestières a été présenté par Mr **Bruce DEGUENE, Chargé de Programme Forêt, WWF-RCA.**

L'exposant à tout abord fait un bref rappel sur la définition du concept de la RSE avant de présenter les différentes figures du social qui se résume à deux facettes : la responsabilité sociale interne et la responsabilité sociale externe.

Ensuite il a abordé les questions de mise en œuvre des actions sociales par le service social dirigé par un Gestionnaire des Affaires Sociales (GAS) concernant la responsabilité interne auprès de l'entreprise forestière et externe auprès des CLA avant de clore son exposé par le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du RSE qui consiste à sensibiliser, à informer les CLA sur le cadre légal et réglementaire du secteur forestier et d'appuyer les entreprises forestières dans la mise en œuvre des actions de prévention et gestion de conflit avec les CLA.

Module 5 : **Responsabilités environnementales des entreprises forestières** ont été présentées par Mr. **Julien KONGBO.**

Bien avant d'aborder cette thématique, il a présenté le contexte d'une gestion durable. Cette responsabilité est ressortie des obligations légales et réglementaires de la RCA conformément à la loi n° 08.022 portant Code Minier Centrafricain.

Ces obligations environnementales sont liées au chantier d'exploitation, au personnel, aux sites industriels et ensuite l'hygiène environnementale au sein de la base vie qui consiste à la récupération des déchets ménager et de l'infirmerie sur la base vie.

Enfin il a conclu, en souhaitant la mise en place d'un mécanisme d'appui conseil et de suivi contrôle qui doit se faire de manière régulière afin d'accompagner ce processus innovant.

VII.2. Journée du 12/03/2014

Cette journée a débuté par la restitution de la première et adoption du compte rendu avant de procéder à la présentation des communications inscrit au programme de cet atelier.

Module 6 : Modalités d'utilisation de l'espace et des ressources dans les séries d'aménagement présentées par Mr **Bertin NGOUYOMBO**.

L'exposant dans sa présentation a tout d'abord définit ce que c'est que l'aménagement forestier avant de présenter les différentes séries d'aménagement qui sont composées de neuf séries subdivisées en deux catégories à savoir les séries communes aux PEA aménagés et les séries spécifiques aux PEA aménagés.

En se focalisant sur les objectifs et les activités menées dans ces différentes séries et enfin il a abordé les modalités d'usage de l'espace et des ressources dans les différentes séries en précisant l'importance de l'implication de la société civile, des communautés locales et autochtones.

Module 7 : Collecte des données d'exploitation, présenté par **Mr. David OUANGANDO, Directeur des Forêts**.

Dans son intervention l'exposant a tout abord donné un bref aperçu du secteur forestier en RCA avant de présenter l'exploitation forestière proprement dite en mettant l'accent sur les différents types d'exploitation forestière selon la loi n° 08.022 du 17.10.2008 ainsi que les données d'exploitation et l'évolution de production, exportation et vente locale pour clore par la présentation des difficultés de la mise en œuvre des plans d'aménagement par les sociétés qui se résume en :

- Vétusté du matériel d'exploitation ;
- Niveau d'endettement élevé ;
- Cours mondiaux défavorables depuis 2008 dans la filière bois
- Diversification des marchés et des essences exportées ;
- Offre de capacités de transport en baisse à cause de l'état de dégradation des routes
- Non-respect de mise en œuvre des plans d'aménagement par certaines sociétés
- Absence de contrôle sur le terrain par les techniciens commis à cet effet ;
- Non application des textes législatifs en vigueur dans la gestion des forêts ;
- Pratiques excessives des coupes illicites dans les PEA attribués ;
- Multiples crises militaro-politiques dans le pays etc.

Module 8: Données d'exportation de bois et perspectives en RCA, présentées par Mr. **Eugène BOUAWA**, Expert National et Coordonnateur de l'Observatoire Economique de la Filière Bois en RCA.

L'exposant a axé sa présentation sur quatre points à savoir ;

1. L'évolution des principaux agrégats d'exportation de bois qui concerne les essences exploitées, les volumes d'exportation, l'évolution d'exportation de grumes, de sciages et de contreplaqués en m³ par les sociétés de 2000 à 2013 et les principales charges ;
2. Situation des taxes forestières qui concerne les principes de bases et clé de répartition, les modalités de gestion des taxes au niveau des communes, l'évolution comparée entre les communes, le trésor et le CAS DF ;
3. Profil exportateur du secteur qui concerne les contraintes à la promotion commerciale ainsi que les contraintes inhérentes aux données d'exportation avant de conclure par les perspectives sur la mise en œuvre des mesures structurelles.

Module 9: Procédures de contrôle de l'exploitation forestière dans les PEA sous aménagement présenté par Mr **Edouard ZAMA**, Chargé d'étude en matière de traçabilité APV/FLEGT.

Il a abordé son thème en présentant le contexte et justification en mettant l'accent sur les multiples fonction que joue la forêt en RCA avant de présenter les méthodes et procédures de contrôle avant l'APV/FLEGT basées sur des contrôles programmées(plan d'action annuel élaboré et validé par le Département) et les contrôles de routines (contrôle quotidien sur la base du plan annuel du service déconcentré) qui se focalise sur des contrôles spéciaux et la surveillance continue du patrimoine forestier.

Ensuite il a présenté les procédures et méthodes de contrôle sous le régime APV/FLEGT qui concerne le contrôle documentaire (législatif), le contrôle normatif de la chaîne d'approvisionnement, les principes et exigences de la chaîne de traçabilité ainsi que les structures responsables du contrôle et enfin l'implication de toutes les parties prenantes cas des OSC/CLA prévu dans l'accord tout en dégageant les perspectives.

Module10: La surveillance forestière présentée par Mr. **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Coordonnateur de la Plateforme GDRNE.

L'exposant a pour sa part, définit la surveillance forestière comme étant une activité menées par des personnes ou des organisations autre que l'Etat sous contrat ou pas ensuite, il a présenté les fondements juridiques de cette activité de surveillance qui est prévu aux Articles 152 et 153 du Code forestier Centrafricain , ainsi que les Articles 16 et 17 de l'Accord de Partenariat Volontaire, signé entre la RCA et l'Union Européenne avant de présenter les différents acteurs qui devront œuvrer dans le cadre de cette activité de surveillance forestière et ainsi que les moyens de mise en œuvre .

VIII. Débats

Au su de toutes ces communications des échanges ont eu lieu entre les participants et les différents experts, parmi toutes ces préoccupations quelques éléments de réponses ont été apportés par ces derniers parmi lesquels ceux figurant dans le tableau ci-dessous :

Tableau des réponses aux questions des participants

N°	Questions	Réponses
01	Pourquoi l'exploitation artisanale n'est pas prise en compte dans l'APV ?	L'exploitation artisanale est prise en compte par l'APV mais c'est la grille qui n'est pas encore développée car à ce jour aucun titre d'exploitation artisanale n'est délivré en RCA (quelques titres délivrés en début 2013 mais suspendus très rapidement). Manque de données statistiques sur l'exploitation artisanale.
02	Combien de PEA sont attribués et qui sont fonctionnels ?	Au total 14 PEA attribués et six (06) fonctionnels
03	Durée de vie d'un permis d'exploitation et d'aménagement est de combien ?	La durée de vie (comprise ici en termes de durée de rotation) d'un PEA varie de 25 à 30 ans



Séance de questions réponses (source : wwf-rca)

IX. Recommandations

A l'issu de cet atelier les participants ont formulé des recommandations allant à l'endroit des principales entités parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) ainsi qu'il suit :

IX.1. A l'endroit du Gouvernement Centrafricain

Les participants recommandent :

Atelier de renforcement des capacités des organisations de la société civile membres de la GDRNE sur les textes règlementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA organisée par la plateforme GDRNE en partenariat avec WWF-RCA sur le financement du WWF-UK

1. La vulgarisation des différents instruments juridiques, normes régissant l'exploitation forestière ;
2. La création d'un mécanisme de vulgarisation et d'appréciation des instruments juridiques et normes ;
3. Un plaidoyer fort auprès de l'UE pour la reprise de l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'APV ;
4. L'organisation d'une mission d'urgence composée des éléments mixtes pour stopper l'exploitation artisanale illégale à haute croissance et les sciages artisanaux illégaux dans l'Ombella-Mpoko plus particulièrement dans la Commune de Bimbo I.

VIX.2. A l'endroit des partenaires

Les participants recommandent :

1. L'appui à la formation des points focaux de la SC membre de la Plateforme GDRNE, les CLA sur les techniques de l'Observation Indépendante pour une implication effective dans la mise en œuvre de l'APV ;
2. Le développement d'un partenariat technique et financier durable pour la réalisation des activités de l'observation indépendante.

VIX.3. A la Plateforme GDRNE

Les participants recommandent :

- 1 Le suivi des organisations membres de la plateforme pour les rendre professionnelle dans leurs activités suite à la formation reçue.

X. Les motions de remerciements

Les participants à cet atelier ont adressés leurs mentions de remerciements à l'endroit du gouvernement centrafricain qui a autorisé la tenue de cet atelier puis à WWF pour son appui technique et financier pour la réussite dudit atelier et enfin à la plateforme pour son dynamisme dans la recherche et la mobilisation des fonds pour l'organisation de cette formation dont vous trouveriez les versions complètes en annexe.

XI. Conclusion

Cet atelier a pris fin par les mots de clôture du chargé du programme forêts WWF, représentant du Coordonnateur National du WWF-RCA qui a adressé ses encouragements aux participants et surtout les remerciements aux experts qui ont donné de leur temps pour la réussite de cet atelier au cours duquel les participants ont beaucoup appris, ce qui les prépare déjà à la suite du programme à savoir la formation des observateurs indépendants.

Selon lui, une société civile qui veut jouer son rôle doit prendre sa responsabilité afin de s'impliquer aux côtés des autres partenaires dans la gestion de l'exploitation forestière.

En prenant la parole à son tour, le coordonnateur de la plateforme GDRNE a dans son mot de clôture remercié le WWF qui a toujours accédé au besoin financier et technique de la plateforme et il espère que ce soutien va continuer.

Selon lui, il existe aujourd'hui aucune barrière entre l'administration et la société civile et la présence des experts à temps plein durant ces deux (02) jours de formation témoigne à suffisance cette collaboration et démontre le souci de l'administration pour l'émergence d'une société civile plus professionnelle capable de mener la surveillance forestière qui est un outils d'amélioration de la gouvernance forestière en RCA. Il a affirmé que les attentes des participants sont comblées car durant ces deux (02) jours de formation ils se sont familiarisés avec les textes, les normes régissant l'exploitation forestière en RCA, le fonctionnement des entreprises forestières et les obligations sociales et environnementales liées à leurs charges.

XII- Annexes

Annexe 1 : Termes De Référence de l'atelier du 11 au 12 mars 2014



TDR DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LES TEXTES REGLEMENTANT L'EXPLOITATION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE EN RCA.

Sur financement : WWF-UK

Lieu et date : Du 11 au 12 mars dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV), la société civile au travers du programme ACP/FLEGT de la FAO a rédigé et validé un document de stratégie de l'Observation indépendante conformément à l'annexe neuf (09) du document de l'APV.

Lors de cet atelier, les participants ont présenté, discuté et validé un plan de renforcement des capacités de la société civile pour une meilleure mise en œuvre de cette stratégie d'OI. Parmi les thématiques retenues, on note la nécessité de renforcer leur capacité sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable.

En effet, les participants ont remarqué que la société civile et surtout les populations locales et autochtones présentent des lacunes sur les différents aspects réglementaires de la gestion forestière sous aménagement, les modalités de leurs implications. Cependant la maîtrise de ces outils est très indispensable pour une réelle et efficace contribution de la société civile à la mise en œuvre de l'APV en général et la mise en œuvre de la stratégie de l'OI en particulier d'où la nécessité de renforcer leur capacité sur les normes régissant l'exploitation forestière sous aménagement en RCA.

Ainsi, la présente action vient s'inscrire sur la liste des différents appuis du WWF à la société civile dans le cadre de l'appui à une meilleure contribution de celle-ci et des communautés locales et autochtones à la gestion durable des forêts en général et à la mise en œuvre de l'APV FLEGT en particulier.

II. Objectifs

II.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration des connaissances des observateurs indépendants de la société civile et peuples autochtones sur les aspects normatifs et juridiques de l'exploitation forestière sous aménagement en vue d'une mise en œuvre efficace de l'APV-FLEGT entre la RCA et l'UE.

II.2. Objectifs spécifiques

-Familiariser les CLA et la société civile avec les dispositions du code forestier sur l'exploitation forestière sous aménagement ;

- Améliorer les connaissances des CLA et la société civile sur le fonctionnement d'une entreprise forestière sous aménagement, les modalités d'utilisation de l'espace (découpage en séries, les UFG, etc.) et de la ressource forestière ;

-Sensibiliser les participants sur les responsabilités sociales (relations avec les CLA, avec les travailleurs, etc.) et environnementales (code de l'environnement, etc.) des entreprises forestières sous aménagement durable;

III. Méthodologie

III.1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique à utiliser lors de cet atelier de formation sera basé sur des présentations PowerPoint, suivies des questions et débats, des travaux en commission et restitution en plénière avec formulation des recommandations.

Au cours de cette formation, des exemplaires du code forestier, du code de l'environnement, les supports de sensibilisation sur l'aménagement ainsi que les résumés des plans d'aménagement des différentes entreprises en activité en RCA seront distribués aux participants.

III.2. Participants

Tous les points focaux des CLA et de la société civile retenus pour la formation des observateurs prendront part à cet atelier. Trente (30) participants dont quatre (04) représentants des CLA venant des villages Batalimo (01), SCAD (01), Boukoko (01), Yamboro (01) et Mbata (01) ainsi que vingt et six(26) points focaux des ONG de la plate-forme GDRNE seront formés.

III.3. Durée et lieu de l'atelier

Cet atelier durera deux (02) jours c'est-à-dire du 11 au 12 mars et se tiendra dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui.

IV. Résultats attendus

- Les dispositions du code forestier sur l'exploitation forestier sous aménagement sont présentées et appropriées par les CLA et les représentants des organisations membres de la plateforme GDRNE;

- Les responsabilités sociales et environnementales des sociétés forestières sont vulgarisées au près des participants ;

- Les connaissances des CLA et de la société civile sur le fonctionnement des entreprises forestières sous aménagement sont renforcées ;

V. Besoins

- Impression et multiplication des documents ;

- Location de salle de formation, pause-café et déjeuné ;

- Facilité de transport, hébergement des CLA, prise de contact et organisation de l'atelier.

Annexe 2 : Programme de l'atelier du 11 au 12 mars 2014

PLATEFORME GESTION
DURABLE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GDRNE)



ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LES ASPECTS NORMATIFS ET JURIDIQUES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE EN RCA

Du 11 au 12 mars 2014 dans la salle de conférence de la FATEB

PROGRAMME		
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
JOURNEE DU 11/03/ 2014		
8 H 30 – 09 H 00	Arrivée et enregistrement des participants	Appui WWF
09 H 00 – 09 H 30	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mots du Coordonnateur de la Plate-forme GDRNE</i> • <i>Mots du Coordonnateur National WWF-RCA</i> 	GDRNE et WWF
09 H 30 – 09 H 45	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en place du bureau de l'atelier ;</i> • <i>Présentation des objectifs de l'atelier ;</i> • <i>Présentation du programme ;</i> • <i>Photo de famille</i> 	GDRNE
09 H 45 – 10 H 15	Pause café	Restauration
10 H 15 – 10 H 35	Module 1 : Le code forestier, les textes d'application et les différents titres d'exploitation forestière en RCA.	E. NGOUMBANGO
10 H 35 – 11 H 00	Débat	Bureau atelier
11 H 00 – 11 H 20	Module 2 : Les normes d'aménagement forestier durable en RCA.	Thomas WINGUE
11 H 20 – 11 H 40	Débat	Bureau atelier
11 H 40 – 12 H 00	Module 3 : Fonctionnement d'une entreprise forestière sous aménagement durable	D. NDIKIDJEANG
12 H 00 – 12 H 30	Débats	Bureau atelier
12 H 30 – 13 H 30	Pause déjeuné	Restauration
13 H 30 – 13 H 50	Module 4 : Responsabilités sociales des entreprises forestières	Bruce DEGUENE
13 H 50 – 14 H 10	Débat	Bureau atelier
	Module 5 : Responsabilités environnementales des entreprises forestières	Julien KONGBO

14 H 10– 14 H 30		
14 H 30 – 15 H 00	Débat	Bureau atelier
15 H 00 - 15 H 30	DIVERS ET FIN DE LA PREMIERE JOURNEE	Bureau de l'atelier
JOURNEE DU 12/03/2014		
08 H 30 – 09 H 00	Arrivée des participants et enregistrement	Appui WWF
09 H 00 – 09 H 30	Restitution de la 1 ^{ère} journée et adoption	Bureau atelier
09 H 30 – 09 H 50	Module 6 : Les modalités d'utilisation de l'espace et des ressources dans les PEA aménagés	B. NGOUGNOMBO
09 H 50 – 10 H 10	Débat	Bureau atelier
10 H 10 – 10 H 30	Module 7 : Collecte des données d'exploitation forestière	David OUANGANDO
10 H 30 – 10 H 50	Débat	Bureau atelier
10 H 50 – 11 H 10	Module 8 : Données d'exportation	Eugène BOUAWA
11 H 10 – 11 H 30	Débat	Bureau atelier
11 H 30 – 12 H 15	Pause-café	Restauration
12 H 15 – 12 H 35	Module 9 : Les procédures de contrôle de l'exploitation forestière sous aménagement.	Edouard ZAMA
12 H 35 – 13 H 00	Débat	Bureau atelier
13 H 00 – 13 H 20	Module 10 : La surveillance forestière	J.J. MATHAMALE
13 H 20 - 13 H 40	Débat	Bureau atelier
13 H 40 – 14 H 30	Formulation des recommandations et lecture des motions	Participants
14 H 30 – 15 H 00	Mots de Clôture	WWF et GDRNE
15 H 00	Fin de l'atelier / Pause déjeuner	Restauration

Annexe 2 : Liste de présence

**LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES NORMES
DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE EN RCA
du 11 au 12 mars 2014 dans la salle de conférence de la FATEB**

11 mars 2014

N°	Nom et prénom	Organisation d'origine	Email	Téléphone	Emargement
1	NGODI Louis	OCDN	ngodilouis@yahoo.fr	70 02 17 15	
2	BANDIBA Max	AVUDEC	bandibamax@yahoo.fr	75 09 31 89	
3	SEKOU Gary	ACPE	sekou.gary@yahoo.fr	75.04.88.35	
4	IGNANDOMAVO Patrice	Amis de la Nature			
5	GNIKONGA TRAODINO Innocent NGOUZOU NANJJI GUYLÈNE	FFD - MEFP	ngouzhermance@yahoo.fr	75-57-05-42	
6	SOUROUNGBA Bruno	Wa FangoKodé	Wafangkodé2004@yahoo.fr	75.04.42.29	
7	SOMSE Patrick	ODE /ACAPEE			
8	WILIBIZON Nadège	GAERBB	group_agropastoral@yahoo.fr	70.90.72.55	
9	WILIBIZON Raphaël	GAERBB	group_agropastoral@yahoo.fr	75-04-15-68	
10	Théophile SABOKO THALL	OCDR	OC D, EO, FR	75331915	
11	IMANDJIA Basile	Action Verte	basilimandjia@yahoo.fr	72718869 75 01 29 53	
12	GBIEVOT Olivier	ALIEDEV	gbiévothivien1@yahoo.fr	75 75 88 87	

11 mars 2014

N°	Nom et prénom	Organisation d'origine	Email	Téléphone	Emargement
13	Kossangba Didier	GEN RCA	didier.kossangba@yahoo.fr	75 54 08 72	
14	Fatou Esther Moussa	GEN RCA	famouest@yahoo.fr	72 67 07 76	
15	ASSIDA Ulrich	JVEC	ulrich.assida@yahoo.fr	77 05 38 60	Ulrich Assida
16	BIA Philomène	Bata Gbako	bata_gbako		
17	POKADO Roger	Bata Gbako		75 05 74 07	
18	ZENETH Josias	CIEDD	josiasmdeuzeneth@yahoo.ca	77 36 22 24	
19	OMISSE Landry	CIEDD	omisse_74@yahoo.fr	77 33 21 36	
20	ISSAKA Rock	CIEDD	irocksinclair@yahoo.fr	75 51 42 97	
21	NDOMACKRAH Stanislas	CIEDD	ndomackrah@yahoo.fr	75 25 16 56	
22	Henri ZANA ana	AIDECOR	henrizana@yahoo.com	75 75 30 55	
23	Evariste MBAYELAO	ACAPEE			
24	WALLOT Jean Louis Lydie MBELLEET	ALIEDEV	jean louis.walot@yahoo.fr	75 04 55 04	
25	NIAMOLO Michael	ADEPCA	mmiamolo@yahoo.fr	72-23-41-57	
	BANDIBA Max	AVUDEC	ssundibmax@yahoo.fr	75 09 21 29	

11 mars 2014

N°	Nom et prénom	Organisation d'origine	Email	Téléphone	Emargement
26	Benjamin LENA	ACPE	acpe-branquias@...	75059027	
27	Jean Baptiste GONDA	ADPMC ADIBAC			
28	Jean Nestor GAPOU	ADPMC ADIBAC		75.51.11.15	
29	GUEREGA Grâce à Dieu Simplice KOUARANGA	ADIBAC	gueregagrâce@yahoo.fr	75544890	
30	GUELOUMA Narcisse	ADIBAC	over6-guelouma@hotmail.fr	75.56.52.53	

JOURNALISTES (11 mars 2014)

N°	Nom et prénom	Organisation d'origine	Email	Téléphone	Emargement
31	YANGUEKO Tshiko	R. Nehemie	yanguekotshiano@yahoo.fr	75031180	
32	MOSSEAYO Arrière - Jozzilian	R. N. Dame	mosseay2000@yahoo.fr	75030894	
33					
34					
35					
36					

Annexe 3 : Recommandations

Nous participants à l'atelier de renforcement de capacité de la société civile sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA, tenue le 11 au 12 mars dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui ;

- ❖ Considérant les différents modules qui ont été donnés par les experts lors de cet atelier ;
- ❖ Considérant l'inappropriation et la nécessité de vulgariser les différents instruments juridiques et normes sur l'exploitation forestière ;
- ❖ Considérant la nécessité de créer un mécanisme d'information à l'endroit du public sur l'exploitation forestière ;
- ❖ Considérant l'importance d'une formation à l'endroit des différents acteurs sur les différents aspects liés à l'exploitation forestière ;
- ❖ Considérant l'état de léthargie totale dans laquelle se trouve la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en RCA.

Recommandons :

1. Au Gouvernement Centrafricain

1. Vulgariser les différents instruments juridiques, normes régissant l'exploitation forestière
2. Créer un mécanisme de vulgarisation et d'appréciation des instruments juridiques et normes
3. Mener un plaidoyer fort auprès de l'UE pour la reprise de la mise en œuvre de l'APV
4. Organiser une mission d'urgence composée des éléments mixtes pour stopper l'exploitation artisanale illégale à haute croissance et les sciages artisanaux qui sortent comme de champignons dans l'Ombella Mpoko particulièrement Commune de Bimbo I

2. Au WWF

1. D'appuyer la formation des points focaux de la SC membre de la Plateforme GDRNE, les CLA sur les techniques de l'Observation Indépendante pour implication effective dans la mise en œuvre de l'APV,

3. A la plateforme GDRNE

1. Créer un mécanisme de mise à la disposition du public l'information sur l'exploitation forestière (annexe 9 de l'APV/FLEGT) sur la transparence
2. Former les points focaux de la SC membre de la Plateforme GDRNE, les CLA sur les techniques de l'Observation Indépendante

3. Sensibiliser et former les responsables municipaux et les leaders communautaires et associations sur la gestion des taxes foresteries

Annexe 4 : Motion de remerciement à l'endroit du gouvernant centrafricain

Nous participants à l'atelier de renforcement de capacité de la société civile sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA, tenue le 11 au 12 mars dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui, adressons nos vifs remerciements à l'endroit du gouvernement centrafricain pour avoir autorisé la tenue de cet atelier.

Fait à Bangui le, 12/03/2014

Les participants

Annexe 5 : Motion de remerciement à l'endroit du WWF

Nous participants à l'atelier de renforcement de capacité de la société civile sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA, tenue le 11 au 12 mars dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui, adressons nos vifs remerciements à l'endroit du WWF pour son appui financier et techniques qui ont facilité la réussite de cet atelier.

Fait à Bangui le, 12/03/2014

Les participants

Annexe 6 : Motion de remerciement à l'endroit de la plateforme GDRNE

Nous participants à l'atelier de renforcement de capacité de la société civile sur les textes réglementant l'exploitation forestière sous aménagement durable en RCA, tenue le 11 au 12 mars dans la salle de conférence de la FATEB à Bangui, adressons nos vifs remerciements et encouragement au bureau exécutif de la plateforme GDRNE pour la recherche, la mobilisation des fonds et l'organisation de cet atelier.

Fait à Bangui le, 12/03/2014

Les participants